

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
31 MARS 2026**



Date de la convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 33

Représentés régulièrement convoqués : 0

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Fabrice LEFRANCOIS, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Secrétaire de séance** : Mme Annie JEANNE

**24 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - REPRESENTATION DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS – NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE**

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_040

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,  
Vu les statuts des différents organismes dans lesquels la Ville de Bois-Guillaume est appelée à siéger,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la Ville de Bois-Guillaume dans les organismes où elle est appelée à siéger,

Après en avoir régulièrement délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à la nomination des membres du Conseil Municipal de la Ville de Bois-Guillaume au sein des organismes extérieurs où elle est appelée à siéger,

**PROCEDE** à la nomination de ces membres selon les conditions présentées dans l'exposé des motifs de la présente délibération,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
 DELIBERATION N°2026\_040

Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
 Reçu en préfecture le 03/04/2026  
 Publié le  
 ID : 076-217601087-20260331-2026\_040-DE



**DESIGNE** comme représentants de la Ville de Bois-Guillaume les personnes suivantes :

ORGANISMES EXTERIEURS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Conseil d'Administration de « la Maison pour Tous »</b> : trois délégués	Marie MABILLE Jérôme ROBERT Marie-Pierre DOUTRIUX	-
<b>Ecole de musique de Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville</b> : un délégué	Jérôme ROBERT	Eric DELSAU
<b>ARRED – IME Envol Saint Jean</b> : un délégué titulaire et un délégué suppléant	Mélanie VAUCHEL	Marielle GUILLEMIN
<b>EHPAD « Les Terrasses »</b> : un délégué titulaire et un délégué suppléant	Annie JEANNE	Marielle GUILLEMIN
<b>EHPAD « Saint Antoine »</b> : un délégué titulaire et un délégué suppléant	Annie JEANNE	Marielle GUILLEMIN
<b>EHPAD « Korian/Villa Saint Do »</b> : un délégué titulaire et un délégué suppléant	Annie JEANNE	Marielle GUILLEMIN

ORGANISMES EXTERIEURS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Conseil d'Administration du Collège Léonard de Vinci</b> : trois délégués à choisir au sein du Conseil Municipal	Marion LECOQ Cécile GOMEZ Mélanie VAUCHEL	-
<b>La prévention routière</b> : un délégué	Mathias MARMIEYSSE	-

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
 CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
 DELIBERATION N°2026\_040

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260331-2026\_040-DE



<b>Europe Echanges</b> : deux délégués titulaires et deux suppléants à choisir au sein du Conseil Municipal	Anne VON THENEN Jérôme ROBERT	Marielle GUILLEMIN Claire DUBOIS
<b>Centre Local d'Information et de Coordination Seniors du Plateau Nord (CLIC)</b> : un délégué et un suppléant	Annie JEANNE	Carine BORIES
<b>Relais Accueil Gens du Voyage</b> : un délégué	Fabrice LEFRANCOIS	-
<b>Rouen Normandie Aménagement</b> : un délégué	Mathias MARMIEYSSE	-
<b>Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise</b> : un délégué à choisir au sein du Conseil Municipal	Carine BORIES	-
<b>Conseils des sept écoles publiques communales</b> : un conseiller municipal pour chacun des établissements concernés (trois établissements élémentaires : Bernanos, Codet, Portes de la Forêt et quatre établissements maternels : Pompidou, Coty, Clairières, Bocquets) à choisir au sein du Conseil Municipal	Mélanie VAUCHEL	Fabrice LEFRANCOIS
<b>La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)</b> : deux délégués.	Aurélien BEHENGARAY Thierry GASNIER	-

ORGANISMES EXTERIEURS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)</b> : 1 délégué	Philippe-Emmanuel CAILLÉ	-

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
DELIBERATION N°2026\_040

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260331-2026\_040-DE



<b>GIP AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b> : un délégué	Marie MABILLE	-
<b>GERONTOPOLE SEINE ESTUAIRE</b> : un délégué titulaire et un délégué suppléant	Annie JEANNE	Carine BORIES
<b>Bois-Guillaume Energies Partagées</b> : deux délégués	Théo PEREZ Philippe-Emmanuel CAILLÉ	-
<b>RAN COPER</b> : un délégué	Thierry GASNIER	-
<b>Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie</b> : deux délégués	Théo PEREZ Philippe-Emmanuel CAILLÉ	-
<b>ENERCOOP (Coopératives d'Energie Renouvelable Citoyenne et Solidaire)</b> : un délégué	Philippe-Emmanuel CAILLÉ	-
<b>Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)</b> : un délégué	Philippe-Emmanuel CAILLÉ	-

-----

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026  
DELIBERATION N°2026\_040

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 076-217601087-20260331-2026\_040-DE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Théo Perez', with a horizontal line above it.

**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*